



Swiss Hockey

Commission Administrative

Member of
Swiss Olympic Association



swiss
olympic
association

Mise en place du Règlement du Dopage de Swiss Olympic Association (SO)

Comme entendu et décidé lors de l'AG du 20.04.02 à Bâle, les statuts de la LSHG ont été accordé au règlement du dopage de SO.

Pour les clubs de la LNA ceci porte les conséquences suivantes:

1. Chaque joueur, décidèrent de jouer en LNA Dames ou messieurs doit impérativement, à partir de la saison 2002 / 03, signer la déclaration de soumission au règlement du dopage de SO.
2. La déclaration de soumission doit être envoyé au secrétariat de la ligue ensemble à la demande de licence.
3. Pour chaque équipe de LNA le club concerné doit transmettre au secrétariat de la ligue une liste d'en moins 11 joueurs.
Les licences de ces joueurs seront accordées uniquement après avoir reçu la déclaration de soumission. Seuls ces joueurs recevrons la qualification pour la LNA.
Sur la liste doivent être annoncées les horaire d'entraînement de cette équipe.
4. Si un joueur, qui n'a pas déposé sa déclaration de soumission en moins 24 heures avant le début de la rencontre, participe dans un match de la LNA, le match sera déclaré Forfait contre le club fautif.
5. Si un joueur, qui n'a pas encore déposé sa déclaration de soumission, veut participer dans un match de la LNA, il doit envoyer sa déclaration de soumission dans les temps prévus au secrétariat de la ligue.
Le club doit également envoyer la licence du joueur afin que le secrétariat de la ligue y puisse ajouter la qualification pour la LNA.